

# La régulation bancaire face au dilemme du « Too Big to Fail » mécanisme et solutions (Résumé)

Par : Jean-Paul POLLIN

Publication : 2007

In : Revue Economique et Monétaire N° 1

L'article complet comprend 13- 38 pages.

La préservation de la stabilité du système bancaire, considérée comme un bien public, peut dans certains cas induire l'intervention de l'autorité centrale au nom du principe du TBTF. Toutefois, cette intervention peut provoquer des distorsions dans les décisions bancaires, se traduisant par une gestion inefficace de leurs ressources. En effet, elle pourrait être assimilée à une assurance gratuite offerte aux actionnaires des grandes banques par l'autorité centrale, créant ainsi le problème classique de l'aléa de moralité. La question est donc de savoir comment protéger efficacement le système bancaire en cas de défaillance de grandes institutions bancaires, tout en préservant l'efficacité des décisions décentralisées.

Le principe du TBTF instaure un jeu entre une autorité centrale contrainte d'intervenir pour limiter les conséquences systémiques d'une faillite, et les grandes banques qui profitent de la couverture qui leur est offerte pour prendre des décisions qui optimisent leur position individuelle, mais contrarient l'efficacité d'ensemble.

Au total, le couple formé par l'autorité de régulation et la Banque centrale représente l'instance la mieux à même de gérer la résolution des défaillances bancaires.

La difficulté de la résolution de ce dilemme réside dans l'appréciation correcte des risques des grandes institutions bancaires. D'où la nécessité de l'introduction de la discipline de marché, qui suppose que l'autorité centrale soit en mesure de refuser le sauvetage de toute banque, quelle que soit sa taille, mais également de s'assurer contre le risque systémique induit par cette défaillance. Par ailleurs, la nature du régulateur ou autorité centrale, conditionne l'éventualité et les modalités du sauvetage. Cependant, la correction des incitations des banques TBTF n'est concevable que si l'autorité centrale est jugée crédible. Le choix idéal serait donc de confier le sauvetage à l'autorité en charge du contrôle prudentiel, de façon à également renforcer son pouvoir de régulateur.

Au total, le couple formé par l'autorité de régulation et la Banque Centrale représente l'instance la mieux à même de gérer la résolution des défaillances bancaires.

Descripteurs : discipline de marché, institutions bancaires, régulation bancaire, risque systémique, sauvetage, too big ta fail.

Contact : BCEAO  
Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108-Dakar- Sénégal  
Email : [courrier.drs@bceao.int](mailto:courrier.drs@bceao.int)  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)